

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 087-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.294

Déposée le: 29.04.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Veglio (Zollikofen, PS) (porte-parole)
Flück (Brienz, PLR)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 07.06.2018

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Le studio de la radio doit rester à Berne

Le Conseil-exécutif est prié de s'engager auprès de la SSR pour favoriser du mieux possible le maintien du studio de la radio à Berne.

Développement :

Le débat qu'a suscité l'initiative « No Billag » a conduit le Conseil fédéral à réduire le montant des redevances radio et télévision, et à plafonner la quote-part de la redevance versée à la SSR. Cette dernière a réagi en annonçant des mesures d'économie à hauteur de 100 millions de francs. Le déménagement du studio de la radio à Zurich figure parmi les mesures d'économie envisagées par la SSR.

Le déménagement du studio de la radio est principalement motivé par des facteurs de coût de l'immobilier des différents sites de la SSR. Les répercussions pour Berne en tant que site médiatique, pour la Région capitale suisse ainsi que pour la qualité du journalisme de la SSR et les journalistes concernés sont toutefois beaucoup plus importantes.

Pour la politique du pays :

Une plus forte concentration des médias à Zurich va à l'encontre de la logique fédéraliste de la Suisse. L'actualité est d'ores et déjà en grande partie couverte par les groupes de presse privés et publics établis à Zurich. Un déménagement du studio de la radio de Berne à Zurich est une étape de plus vers la centralisation. Contrairement à Zurich, Berne permet d'avoir une vue d'ensemble sur toutes les régions de la Suisse. En concentrant ses activités à Leutschenbach, la SSR risque de perdre son ancrage régional et de s'éloigner encore plus de la politique, de la représentation populaire et des organisations établies dans la Région capitale suisse, ce qui n'est pas dans l'intérêt d'un média de service public.

Pour la presse :

La radio suisse se démarque depuis toujours par les informations de qualité que dispensent les rédactions spécialisées à Berne. Ses émissions sont une référence pour la population suisse. Concentrer davantage les médias menace la diversité de la presse au sein de la SSR et nuit par conséquent à la qualité journalistique. Le journalisme de qualité se fonde sur des connaissances poussées, des recherches solides et une mise en concurrence des idées, par sur une course aux économies et à l'efficacité – qui ne peut conduire qu'à un magma informe. C'est pourquoi il est important de maintenir une distance géographique et structurelle entre la radio et la télévision.

Pour l'économie :

Compte tenu du nombre de personnes qu'elle emploie, la SSR est un acteur économique très important pour la région et la ville de Berne. Le déménagement concernerait environ 170 postes, qui quitteraient Berne pour Zurich. Ces suppressions d'emplois hautement qualifiés toucheraient durement la région de Berne. La Ville fédérale en ressortirait politiquement affaiblie et serait médiatiquement reléguée au second plan.

Pour que Berne et la Région capitale suisse ne perdent pas de leur importance en tant que centre politique de la Suisse, il leur faut un site médiatique fort. La radio est le fleuron du reportage politique de la SSR et doit absolument garder sa place dans notre région. Pour que le studio de la radio de Berne produise des émissions d'information et de politique de haute qualité, il faut que le Grand Conseil prenne fait et cause pour lui. Cela confortera le Conseil-exécutif dans son engagement pour le maintien du studio de la radio à Berne.

Motivation de l'urgence : le déménagement du studio de la radio à Zurich est actuellement à l'étude. Le Comité de direction de la SSR entend adopter une proposition de planification de projet sur la question à l'intention du conseil d'administration de la SSR fin mai, lequel prendra une décision en juin.

Destinataire

- Grand Conseil